

Minutes WGT 2011 06 06

From Marc Patigny
To JC Debussche, M Patigny, E Vandendorre, Ph Delfosse, W Everaert, B Loonbeek, E Van Camp, B Bailly, G Vandebossche
Date October 21, 2011
Group GT Actuariële Functie
Re Verslag van de vergadering van June 6

Présents : Eric Van Camp, Willy Everaert, Bruno Bailly, Marc Patigny, Karel Goossens

1. PV du 9 mai 2011

Le PV est approuvé. Le groupe de travail souhaite insister sur l'importance de ses travaux pour l'avenir de notre profession. De gros enjeux sont devant nous et nous sommes convaincus du soutien du Conseil et de tous les membres de l'Institut.

2. Survey

Le Comité Assurances du GC, présidé par Karel Goossens, a rédigé une note qui sera finalisée mardi prochain (14/6) et remise à Karel Van Hulle le même jour.

Il s'agit du survey réalisé auprès des associations membres pour connaître le positionnement de chacun et les forces disponibles. Les questions tournaient essentiellement autour de : qu'est-ce qui existe et vers quoi allons-nous ? Il existe également un PowerPoint pour résumer les points essentiels.

3. Trois questions majeures

- a) Il y a assez d'actuaire disponibles pour remplir les tâches envisagées, contrairement à la crainte des autorités de contrôle et de la commission. Le survey relève en effet qu'il y a 21.000 actuaire dans les 25 pays de l'Union (75 % vie et 25 % non-vie), auxquels on peut ajouter 6.000 étudiants. Le taux de croissance est de 7 à 10 % par an. Pour la Belgique, il y aurait 9,5 actuaire vie par compagnie (moyenne européenne 2,8) et 2,2 actuaire non-vie par compagnie (moyenne européenne : 1,26). Sans surprise, c'est en UK qu'il y en a le plus en vie (15,6), mais c'est en Allemagne qu'il en a le plus en non-vie (5,7). Ces résultats montrent qu'il y a suffisamment d'actuaire pour couvrir les besoins en fonction actuarielle. Sans compter le fait que les nouvelles règles Solvency II vont générer une demande d'actuaire. Le GC croit que pour que la fonction actuarielle remplisse son rôle, il faut que l'on dispose de responsables qualifiés et formés et que chacun puisse justifier des qualités techniques requises.

- b) Le rôle de l'actuaire aujourd'hui est assez proche de celui qui devra être assuré par la fonction actuarielle :
- L'évaluation des provisions techniques, la précision des données, les méthodes et les hypothèses
 - La politique de souscription (calcul des primes, conception de nouveaux produits)
 - L'adéquation des contrats de réassurance
 - La gestion des risques en se référant aux projections financières à terme, le développement de modèles internes, l'ALM, la solvabilité et la répartition des profits.
- c) Les actuaires ont actuellement les qualifications requises pour exercer les missions relatives à la fonction actuarielle et préparent les étudiants à assumer ces fonctions.

4. Le contexte de la fonction actuarielle

La CBFA/BNB a demandé de faire des propositions concrètes en ce qui concerne la définition du rôle de la fonction actuarielle.

Les participants à la réunion proposent que la FA prenne à sa charge la coordination des provisions techniques (générer les résultats) et qu'elle devrait faire le « sign off » (la certification interne) du montant des PT reprises dans le bilan (statutaire et SII). Il faudra distinguer ceux qui le font et ceux qui le contrôlent dans le cadre de la même fonction actuarielle (principe de peer review).

Pour pouvoir générer les PT, la FA est donc en charge du modèle de projection des cash flow. La FA ne pourra dès lors pas être chargée de la validation du modèle (ni du modèle de projection ni des modèles de risque).

Il est suggéré de définir un rôle de CA (chief actuary) qui prend la responsabilité de toute la fonction et rend compte au conseil d'administration, lequel a la responsabilité ultime.

Il est important de situer les responsabilités par rapport aux autres fonctions, notamment au réviseur. Il est important aussi de mesurer quelle est l'ampleur de la responsabilité et quelles seraient les conséquences si cette responsabilité était engagée. Avec comme corollaire la couverture de cette responsabilité par voie d'assurance RC spécifique par exemple.

Il est proposé de partir d'une appréciation « high level » pour définir la répartition des tâches.

Le tableau suivant indique qui aura la responsabilité sur quoi

	Fonction actuarielle	Risk Management	Réviseur	Board
Créer le modèle				
Valider le modèle				
Utiliser le modèle				
Certifier les résultats en interne				
Certifier les résultats en externe				
Data quality				
Disclosure				
Coordination de l'ensemble				

Le document préparé par Bruno en décembre 2010 inclut une analyse conceptuelle qui peut servir comme base pour cette approche. Bruno fera une première suggestion de répartition.

A partir de cette high level définition il sera alors possible de développer les détails ; il est cependant important d'avoir l'avis de la BNB avant d'entrer dans les détails.

Le poids et l'impact de la FA dépendent également de la responsabilité. Selon le rôle la FA et surtout la personne en charge peut être responsable à titre professionnel.

La responsabilité est à son tour liée à l'indépendance. Conforme à SII et au code déontologique de l'Institut l'indépendance est un critère de base. Il est convenu de définir cette indépendance à un niveau intellectuel pour l'instant. Selon le développement de la FA il sera éventuellement nécessaire de définir également les circonstances légales et pratiques que cela peut impliquer.

5. Contact avec les associations voisines

Il est important de suivre ce qui se passe aux Pays-Bas et en France dans le contexte de la FA. L'Actuarieel genootschap a publié un document détaillé faisant référence à un road map.

Il faut donc organiser des contacts avec les deux organisations.

L'IABE accueille l'AG le 12/7 et il est prévu de rencontrer rapidement les Français.

6. Normes

Le débat des normes techniques et professionnelles se déroule pour l'instant. EIOPA est en charge du développement de ses normes. Les actuaires sont consultés mais n'ont pas l'initiative. La consultation officielle se fera comme « stakeholder group » de EIOPA.

Le GC a créé un groupe de travail et a même adapté sa structure pour donner une place prioritaire aux normes professionnelles. Cela aura des conséquences également pour l'IAIBE.

L'idée existe toujours d'adapter les guidelines en fonction de l'évolution SII et internationale.

7. Conclusions

Bruno préparera une adaptation de la note présentée à l'AG de l'IAIBE en décembre.

Il faudra prendre contact avant la fin juin avec Dominique Smonievsky. Cela doit être une initiative de l'Institut. Plutôt de manière informelle. On lui remettra aussi copie de la note du GC et nous lui présentons nos dernières réflexions en ce qui concerne la définition du rôle de la FA.